

Les règles pour le test Pap ont changé

Foire aux questions

Les femmes ont-elles toutes besoin de passer un test Pap?

- Toute les femmes qui sont ou qui ont déjà été actives sexuellement doivent passer régulièrement un test Pap. Les femmes lesbiennes, celles qui ont une femme comme partenaire, et les femmes enceintes devraient suivre les recommandations décrites ci-après. Passé 75 ans, certaines femmes pourraient ne pas avoir besoin de passer un test Pap. Votre médecin ou votre fournisseur de soins de santé peut vous donner plus de détails à ce sujet.

Que voulez-vous dire par « active sexuellement »?

- L'activité sexuelle vaginale signifie les rapports sexuels pénien-vaginaux, oraux-vaginaux ou digitaux-vaginaux (digital = doigts), ou le partage de jouets ou d'accessoires sexuels Les femmes doivent passer régulièrement un test Pap si elles ont **déjà** eu des activités sexuelles vaginales, ne serait-ce qu'une seule fois.

Quand devrais-je passer mon premier test Pap?

- Les femmes devraient passer leur premier test Pap **au plus tard trois ans** après être devenues actives sexuellement, ou à l'âge de 21 ans, selon la première des deux éventualités.

Pourquoi peut-on attendre sans danger jusqu'à trois ans après la première occurrence d'activité sexuelle avant de passer son premier test Pap?

- Un test Pap sert à déceler les cellules précancéreuses (dysplasiques) ou, plus rarement, cancéreuses (cancer invasif du col) dans le col utérin de la femme. Le cancer du col est causé par le virus du papillome humain (VPH), lequel se transmet habituellement par les contacts sexuels. Le VPH est normalement évacué du corps de façon naturelle et ne cause aucun problème. Par contre, il arrive que le virus reste dans le corps et cause des verrues génitales ou encore, sur une longue période, le cancer du col utérin. Puisque le cancer invasif du col prend du temps à se développer après l'exposition au VPH, les spécialistes sont d'avis que le dépistage peut être retardé sans danger jusqu'à trois ans après la première activité sexuelle.

À quelle fréquence devrais-je passer un test Pap?

- Une femme devrait passer un test Pap une fois par année. Si ses tests sont normaux (négatifs) pendant trois années consécutives, elle pourra ensuite passer un test tous les deux ans. Si une femme n'a pas eu de test Pap depuis au moins cinq (5) ans, elle doit de nouveau passer le test chaque année et obtenir trois tests négatifs consécutifs avant de changer pour un test aux deux (2) ans. Si une femme a **déjà** été traitée pour des cellules anormales (dysplasie cervicale) ou pour un cancer du col utérin, elle doit passer un test Pap chaque année durant toute sa vie

Comment savoir s'il est sécuritaire pour moi de passer le test aux deux ans?

- Pour passer un test Pap aux deux ans au lieu d'annuellement, il faut tenir compte du nombre de tests Pap qu'une femme a déjà eu ainsi que des résultats de ces tests. Les femmes peuvent demander une liste de leurs résultats de tests Pap (si ces tests ont été effectués en Nouvelle-Écosse) en appelant le Programme de prévention du cancer du col de l'utérus au 1-888-480-8588 ou au 902-473-7438.

Je ne sais pas si mes tests Pap ont été négatifs (normaux) ces trois dernières années.

Comment puis-je l'apprendre?

- Le Programme de prévention du cancer du col de l'utérus de *Cancer Care Nova Scotia* tient un registre confidentiel de tous les tests Pap effectués en Nouvelle-Écosse depuis 1978. Les femmes peuvent demander une liste de leurs résultats de tests Pap (des tests effectués en Nouvelle-Écosse) en appelant le Programme de prévention du cancer du col de l'utérus au 1-888-480-8588 ou au 902-473-7438.

Je prends la pilule anticonceptionnelle. Ai-je besoin de passer un test Pap tous les six mois pour renouveler ma prescription?

- Après trois (3) années consécutives de résultats annuels normaux (négatifs), la plupart des femmes peuvent passer un test Pap aux deux ans en toute sécurité. Il n'est pas nécessaire d'en passer un plus souvent, à moins d'éprouver les symptômes suivants :
 - menstruations irrégulières ou anormalement abondantes;
 - pertes sanguinolentes ou saignements entre les menstruations ou après l'activité sexuelle, les douches vaginales ou la ménopause.Ces symptômes devraient toujours faire l'objet d'une vérification, peu importe l'âge de la femme ou son historique de dépistage.

J'ai eu une hystérectomie et mon médecin m'a dit que je n'avais plus besoin de passer un test Pap. Depuis mon hystérectomie, j'ai un nouveau partenaire sexuel. Devrais-je passer un test Pap?

- Avoir un nouveau partenaire sexuel n'est pas une raison pour devoir passer un test Pap.
- Les femmes qui ont subi une hystérectomie subtotale (c'est-à-dire partielle, sans ablation du col utérin) devraient se soumettre au dépistage tous les deux ans.
- Les femmes qui ont subi une hystérectomie totale (c'est-à-dire avec ablation du col utérin) et qui n'ont pas d'antécédents de cancer du col utérin ou qui n'ont pas été traitées pour des cellules anormales (dysplasie cervicale) peuvent cesser de passer des tests Pap même si elles ont un nouveau partenaire sexuel.
- Les femmes qui ont subi une hystérectomie totale (c'est-à-dire avec ablation du col utérin) et qui ont des antécédents de cancer du col utérin ou qui ont été traitées pour des cellules anormales (dysplasie cervicale) devraient passer un test Pap chaque année pour le reste de leur vie.

Veillez discuter de votre cas avec votre médecin ou votre fournisseur de soins de santé.

J'ai plus de 75 ans et j'ai un nouveau partenaire sexuel. Devrais-je passer un test Pap?

- Avoir un nouveau partenaire sexuel n'est pas une raison pour devoir passer un test Pap. Les femmes qui ont plus de 75 ans peuvent cesser d'avoir des tests Pap si elles ont eu au moins trois (3) tests Pap normaux (négatifs) entre 65 et 75 ans. Cependant, toute femme qui a des pertes sanguinolentes ou des saignements après une activité sexuelle devrait consulter son médecin pour en discuter, peu importe son âge

J'ai des saignements anormaux. Que devrais-je faire?

- Les femmes de tout âge qui présentent les symptômes suivants,
 - menstruations irrégulières ou anormalement abondantes,
 - pertes sanguinolentes ou saignements entre les menstruations ou après l'activité sexuelle, les douches vaginales ou la ménopause, doivent consulter leur médecin pour en discuter.

Où puis-je m'adresser pour passer un test Pap?

- Les tests Pap peuvent être effectués par un médecin, une infirmière praticienne ou une infirmière ayant reçu la formation nécessaire. Si vous préférez, vous pouvez vous adresser à un centre de santé-sexuelle, à un service de consultation gynécologique de dépistage ou à une clinique sans rendez-vous. Pour obtenir une liste des services de consultation gynécologique de dépistage en Nouvelle-Écosse, visitez le site Web de *Cancer Care Nova Scotia* à www.cancercare.ns.ca (cliquez sur « Patients & Families », puis « Nova Scotia Well Women's Clinics ») ou composez le 1-888-480-8588.

D'autres questions? Parlez-en à votre médecin de famille ou à votre fournisseur de soins de santé ou appelez le Programme de prévention du cancer du col de l'utérus au 1-888-480-8588.

*Pour plus d'information, communiquez avec le :
Programme de prévention du cancer de l'utérus
Halifax (Nouvelle-Écosse)*

*Tél. : 902-473-7438 ou sans frais 1-888-480-8588
Télec. : 902-473-4425 – Courriel : info@ccns.nshealth.ca
Visitez notre page Web à www.cancercare.ns.ca*